

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Novembre

## LA QUESTION AGRAIRE

On a souvent parlé, depuis quelques années, de la crise que traverse l'agriculture et des conséquences fâcheuses qui en résultent, non seulement pour les populations laborieuses des campagnes, mais encore pour la richesse nationale. Il est indubitable, quoi qu'en disent les optimistes de tous les partis, qu'il existe aujourd'hui une question agraire, et que le prolétariat agricole tend de plus en plus à faire cause commune avec le prolétariat industriel, bien qu'il y ait entre eux de nombreuses divergences, non seulement au point de vue des aspirations, mais encore des principes.

En général, l'homme des champs se laisse peu séduire par les théories des prédicats du socialisme et du collectivisme. Il n'admet pas, et il a raison, qu'on puisse lui contester ou lui disputer la possession de la terre qu'il féconde de son travail. Cette terre, il la tient le plus souvent de ses ancêtres qui, comme lui, ont peiné sur ce même sillon qu'il arrose de ses sueurs ; ou bien il l'a acquise de ses économies, ce qui la lui rend encore plus chère. N'allez donc pas lui parler de partage ou de communisme, car il entrerait dans une sainte colère.

Nos socialistes, qui sont gens avisés, ont tourné la difficulté en déclarant qu'ils n'ont nullement l'intention de déposséder le propriétaire de son champ et qu'ils ne poursuivent d'autre but que d'améliorer sa situation.

Cette tactique ne manque pas d'habileté, car elle a du moins l'avantage de prendre l'ouvrier des champs par son faible.

Il y a un vieux proverbe qui dit que nul ici-bas n'est content de son sort. Or s'il est une catégorie de citoyens à laquelle ce proverbe s'applique plus particulièrement à l'heure actuelle, c'est bien celle de nos paysans. Loin de nous cependant la

pensée qu'ils ont tort de se plaindre : nous estimons au contraire qu'ils ont d'excellentes raisons d'être mécontents de leur sort. Nous ne sommes plus au temps où l'on peut prendre au sérieux le tableau attrayant que Virgile faisait de la vie des champs :

O fortunatos nimium...  
Si sua bona norint agricolas!

Cela fait bien en poésie, mais lorsque l'on descend aux réalités de la vie on change d'opinion.

Il est un fait certain, c'est que la terre perd chaque jour de sa valeur. Nous pourrions citer telles ou telles régions où le prix de l'hectare a diminué de plus de la moitié. Ce qui valait, il y a 30 ou 40 ans, deux mille francs, vaut aujourd'hui cinq cents francs. Et encore on ne trouve pas preneur facilement. Et cependant les impôts sont restés ce qu'ils étaient à cette époque.

On paie la même redevance au fisc pour une propriété qui a perdu les trois quarts de sa valeur.

Nos législateurs qui aiment à interpeller le gouvernement pour des vétilles qui n'en valent pas la peine ne se préoccupent nullement de ces questions. Que disons-nous? Ils ont soin de les ajourner lorsqu'un député les soulève inopinément à la tribune.

Et cependant la question agraire est la grosse question de l'avenir, car elle deviendra tôt ou tard pour notre pays une question vitale.

On déplore chaque jour dans les journaux le courant d'émigration qui tend à dépeupler les campagnes au profit des villes. Ces plaintes ne sont que trop fondées, mais on ne fait rien pour remédier au mal, au contraire.

Le fonctionnarisme et la manie des places, qui sont la plaie de notre société, ne peuvent avoir d'autre conséquence que d'augmenter ce courant. Il faut bien dire aussi que le gouvernement fait tout ce qu'il faut pour éloigner des travaux des champs les jeunes gens intelligents qui ont passé quel-

ques années sous les drapeaux en leur offrant les emplois les plus divers, dans les finances, dans la voirie, dans l'administration forestière, etc., etc. Dès qu'un jeune soldat a gagné ses galons de sous-officier, il n'a plus qu'une ambition : obtenir une place quelconque qui lui permette d'émarger au budget de l'État. On dirait qu'il a honte de retourner aux champs ou à l'atelier ; il rougirait de toucher l'outil ou de tenir le manche de la charrue.

Et qu'on ne dise pas que nous exagérons, car nous pouvons citer des faits aussi nombreux que probants.

Oui, nous le répétons, la question agraire devient de plus en plus vitale. Nous savons bien que ceux de nos gouvernants qui se préoccupent exclusivement des misérables compétitions d'une politique aussi mesquine qu'égoïste, ne se doutent pas de la gravité de la situation ; mais ce ne doit pas être une raison pour que les hommes intelligents s'en désintéressent, car il s'agit de la France elle-même.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 novembre 1895

La séance est ouverte à 2 heures.  
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président invite la Chambre à régler son ordre du jour.

Il rappelle l'ordre des interpellations inscrites parmi lesquelles un certain nombre sont retirées ou transformées en questions et dont quelques-unes sur la demande même de leurs auteurs sont ajournées.

La Chambre fixe à jeudi la discussion de l'interpellation de M. le vicomte d'Hugues sur l'administration de la compagnie de Suez et au samedi 16 novembre la discussion de l'interpellation de M. Graux relative à un tarif de chemin de fer.

Elle fixe ensuite à samedi en tête de l'ordre du jour la discussion du projet de loi sur les successions.

M. Pierre Alype dit qu'il ne s'oppose pas à l'ajournement de la discussion des interpellations

sur Madagascar jusqu'au moment où la Chambre aura connaissance du traité ; mais il demande qu'on discute séparément son interpellation au sujet des fautes commises par les bureaux de la marine.

M. Louis Brunet demande également une discussion séparée sur le traité et les fautes commises.

M. L. Bourgeois, président du conseil, répond qu'il est indispensable que le gouvernement ait reçu l'ensemble des communications avant de pouvoir fixer la date de ces débats.

Faudra-t-il faire deux discussions distinctes ou une seule ? Sur ce point, le gouvernement et aux ordres de la chambre.

M. Bazille estime qu'il faut diviser la discussion relative à Madagascar.

Tout ce qui est relatif à l'organisation, aux responsabilités, doit être discuté séparément et à bref délai.

La Chambre décide qu'elle fixera la date de ces discussions quand le courrier de Madagascar sera arrivé.

L'interpellation de M. Bazille sur la façon dont M. le ministre de la guerre applique la loi sur les sous-officiers rengagés est renvoyée à un mois sur la demande même de M. Bazille.

La discussion de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur la nécessité qui s'impose de la révision des lois constitutionnelles est fixée à quinzaine.

L'interpellation de M. Marcel Habert sur la majoration des valeurs mobilières est transformée en question.

La Chambre en ordonne la discussion immédiate.

M. Marcel Habert dit qu'il a demandé cette transformation parce que son interpellation déposée dès le mois de mai dernier, a perdu par suite de cet ajournement beaucoup de son importance. Il n'a plus aujourd'hui qu'à poser quelques questions précises de droit financier au ministre des finances.

L'exploitation des mines d'or du Sud africain, dit l'orateur, ne consiste que dans l'exploitation avec des papiers sans valeur, de la mine inépuisable qui s'appelle l'épargne française.

En 1893, on a voté une loi interdisant de créer des actions inférieures à 100 fr., et cependant on a laissé entrer en France pour 2 milliards d'actions anglaises de mines d'or émises au taux de 25 fr.

Si la loi est bonne, il fallait l'appliquer dans tous les cas. D'autre part, les négociations des actions de mines d'or ne se font pas par les agents de change qui présentent une certaine garantie, mais bien par la coulisse.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 34

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

VIII

— Tu es un adorable sorcier, lui dit Fanch. Et, ne se contenant plus, il embrassa carrément le bonhomme.

Sans laisser au rêveur le temps de se remettre, il lui conta dans leurs moindres détails toutes les étonnantes péripéties qu'il avait endurées avant d'apprendre de la bouche même de M. Hérier la réalisation d'un bonheur auquel il ne pouvait croire encore.

— Figure-toi, mon vieil Hoervé, disait-il, qu'après avoir manqué m'évanouir de peur, j'ai failli mourir de joie.

En causant, il allongeait le pas, sans souci pour la fatigue du rêveur.

— J'ai hâte d'arriver maintenant à la ferme, pour annoncer mon bonheur à ma mère.

— N'oublie pas surtout de lui faire la commission dont on t'a chargé...

— Sois sans crainte.

— Ni de mettre ton argent en sûreté, ajouta le

vieillard, en regardant les deux sacs d'écus qu'il

portait.

— Je ne crains rien... la ferme est sûre.

— On ne sait pas.

Devant l'entrée du Sulaire, il s'aperçut alors seulement, que, depuis longtemps déjà, ils avaient dépassé le chemin qui menait au nid du sorcier.

— Mais, mon pauvre Hoervé, tu t'es écarté de la route en me reconduisant jusqu'ici, lui dit-il.

— Je ne rentre pas encore.

— Parions que tu vas travailler pour la fée ?

— Ou pour toi, pensa tout bas le rêveur.

Le bonhomme continua seul à marcher. Il longea d'abord le mur entourant les bâtiments d'habitation de la ferme.

Arrivé à l'endroit où l'enclos de pierre est remplacé par une haie vive, il s'arrêta.

Le vent qui commençait à fraîchir, sifflait dans les hauts sapins du bois voisin.

Alors, ôtant ses sabots, il franchit un talus de terre et se glissa sans bruit sous les arbres, marchant courbé.

Il gagna ainsi la lisière. Là il fit halte et s'orienta.

Devant lui se dressait la grange, mais il se trouvait du côté opposé à la porte.

Redoublant de précautions, évitant le craquement des feuilles mortes, il longea la bâtisse, et faisant un brusque crochet, parvint à un endroit sombre dans les broussailles.

L'entrée de la grange lui faisait face maintenant séparée de lui par quelques mètres de gazon.

Il s'allongea sous les branches, et guetta.

— Voyons si je serai plus heureux ce soir que l'autre nuit, murmura-t-il.

Plus loin, dans les bâtiments de la ferme, une

seule fenêtre, celle de la chambre de Mme Gueguen était éclairée.

Fanch causait avec sa mère.

Ce point lumineux s'éteignit enfin, et la façade de la maison se confondit dans l'ombre épaisse.

Toujours immobile dans sa cachette, le vieil Hoervé attendait depuis longtemps déjà, quand il crut percevoir un léger bruit de l'autre côté de la haie.

Il redoubla d'attention et d'immobilité. Le bruit devint plus distinct ; on écartait le feuillage pour pénétrer dans le jardin.

En effet, une tête apparut à ras de terre... un corps se dressa.

Le rêveur retenait sa respiration.

Un petit être passa près de lui, et marcha droit à la grange.

Arrivé devant la porte, il tâtonna pendant quelques instants pour trouver la serrure sans doute, finit par ouvrir et entra.

Sans attendre, le rêveur s'élança hors de sa cachette, et courut donner un tour de clef. Puis, avec une vigueur qu'on n'aurait pu supposer chez lui, il poussa rapidement contre la porte l'énorme quartier de meule qu'il avait traîné là une des précédentes nuits.

Cela fait, il retira la clef restée dans la serrure, et revint à sa cachette en disant :

— De cette façon, mon gaillard, si tu as réellement envie du bois de mon ami Fanch, il faudra bien que tu lui demandes la permission d'en emporter.

Et, chaussant ses sabots, il reprit tranquillement le chemin de sa mesure.

IX

Dans la partie du Sulaire réservée aux appartements des fermiers, Mme Gueguen habitait le premier étage et son fils le rez-de-chaussée.

Deux modestes pièces composaient l'appartement particulier de Fanch. De la plus petite il avait fait sa chambre à coucher, l'autre, plus vaste et communiquant avec une salle banale où pouvaient attendre les paysans, était devenue son bureau.

C'est là qu'il préparait ses comptes, faisait sa correspondance, recevait et payait ses journaliers.

Quand il n'allait pas aux champs, et qu'il restait à écrire dans cette pièce, la vieille Méré, s'installait dans la chambre en face, et par la porte ouverte le regardait travailler.

De larges fenêtres, placées très bas et prenant jour sur le jardin, éclairaient les deux pièces.

En rentrant à la ferme, après avoir quitté le vieil Hoervé, Fanch ouvrit la porte de ce bureau et déposa dans une armoire scellée au mur, faisant office de caisse, l'argent qu'il rapportait du Maner-Nevez.

Il prépara sur sa table les registres nécessaires le lendemain matin et monta à l'étage au-dessus.

Une vive lumière qui passait sous la porte de la chambre de sa mère indiquait qu'elle veillait encore.

Elle ne s'endormait jamais avant de l'avoir entendu rentrer, quand par hasard il sortait le soir.

— Comme tu reviens tard, lui dit-elle, soulagée de sa longue attente. Je commençais à m'inquiéter. Il ne t'es rien arrivé, au moins ?

La physionomie de son fils lui paraissait changée.

L'orateur se plaint que l'on ne fasse pas payer à toutes ces actions étrangères des mines d'or les impôts qui pèsent sur les actions françaises. Pas une de ces valeurs n'a payé l'impôt sur le revenu comme l'exige la loi.

M. Doumer, ministre des finances, répond : Au point de vue du paiement des taxes des valeurs mobilières, droits de timbre, droits de transmission, impôt de 4 0/0, ces taxes s'appliquent, en effet, à toutes les valeurs négociées officiellement.

On exige pour toutes les sociétés étrangères qui veulent être admises officiellement, qu'elles aient un représentant en France. C'est aux sociétés mêmes qu'il incombe de payer le droit de transmission et l'impôt de 4 0/0 sur leurs titres, le droit de timbre est payé par tous les titres qui entrent en France sans exception.

Au lieu de cette triple taxe, le gouvernement propose, d'accord avec la commission, de frapper tous les titres à leur entrée en France, d'un droit de timbre de 2 0/0 sur le capital.

Quant à la question des actions de 25 francs, la Chambre avait adopté dans sa dernière législature une proposition abaissant à 25 francs le minimum des actions de Sociétés d'un capital supérieur à 100.000 francs.

Le Sénat l'a repoussée si la Chambre, reprend cette proposition, le gouvernement l'appuiera. L'incident est clos. La séance est levée à 3 heures.

## SENAT

Séance du 7 novembre 1895

La séance est ouverte à 3 h. 5.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président du Sénat en remplacement de M. Combes.

Le scrutin est ouvert à 3 h. 10.

Il est fermé à 3 h. 35.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans le travail.

M. Guérin critique l'article 14 qui fait juger en dernier ressort par le juge de paix les constatations relatives aux incapacités temporaires.

Il blâme surtout comme inutile et dangereuse la création par l'article 15 d'un tribunal arbitral qui jugerait toutes les autres contestations relatives aux accidents du travail.

Le nouveau tribunal est inutile. Il présente de graves inconvénients et constitue une juridiction nouvelle qui sera une charge pour l'Etat.

M. le président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un vice-président.

Ont obtenu :

MM. Peytral..... 139 voix  
Voix diverses..... 10 —

M. Peytral ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé vice-président.

### Au Crédit Foncier

Paris, 7 novembre.

M. Christophle a adressé au ministre des finances sa démission de gouverneur du Crédit Foncier.

M. Labeyrie, directeur général de la caisse des Dépôts et Consignations, est appelé au gouvernement du Crédit Foncier.

M. Christophle déclare dans sa lettre de démission que le sentiment que la Chambre a paru manifester récemment, lui semblait hostile à la présence des membres du Parlement à la tête d'établissements financiers. « Dans ces conditions, il ne croit pas pouvoir conserver ses fonctions de gouverneur du Crédit Foncier en même temps que son mandat de député. »

Il ajoute que ce n'est pas sans un vif regret qu'il abandonne la direction du Crédit Foncier, après y avoir consacré tous ses efforts pendant de longues années.

Il termine en disant qu'il croit avoir rendu dans l'exercice de ses fonctions, quelques services au Crédit Foncier et au pays.

Le décret nommant M. Labeyrie portera que M. Christophle est nommé gouverneur honoraire du Crédit Foncier.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### POUR NOS RAPATRIÉS DE MADAGASCAR

Il y a quelques mois, éclatait la guerre de Madagascar. Il fallait des volontaires; il s'en présenta en masse. De tout jeunes soldats se firent inscrire. Il s'agissait de faire respecter le drapeau tricolore dans les pays les plus malsains du monde, au prix des plus grands dangers, de fatigues surhumaines. Partons, s'écrièrent ces braves et vive la France!

C'est ainsi que nous avons vu s'éloigner l'élite de la jeunesse française, pleine de vie, rêvant la gloire, au milieu des vivats enthousiastes des foules en délire.

\* \* \*

La guerre est finie. Elle a été atroce. Des difficultés inouïes, sous un horrible climat, ont décimé nos pauvres soldats. C'était la lutte des hommes contre la nature sauvage et empoisonnée. On ne saura jamais ce qu'on a souffert là-bas.

En ce moment on rapatrie ceux que la mort a délaissés. Beaucoup, hélas, ne reverront pas le sol natal. Pour ceux qui arrivent, ce ne sont plus les foules, les vivats du départ; à peine la famille attristée qui attend et qui recule épouvantée quand elle voit un spectre livide lui tendre les bras, sans avoir la force de parler.

Ce fantôme, c'est le fils superbe de santé il y a quelques mois; c'est le volontaire intrépide de Madagascar!

Et nous voyons tous les jours ce spectacle désolant : des squelettes se traînant dans nos rues, aspirant l'air péniblement, se réchauffant au soleil qui les rétablira peut-être!...

ne union qu'elle jugeait disproportionnée.

Elle la désirait sans oser l'espérer.

La nouvelle que son fils lui apprit entre deux baisers ne la surprit donc pas.

Cependant elle l'eut désirée moins prompte.

Ce bonheur lui semblait trop grand et trop rapide.

Refoulant au fond de son cœur ses secrètes appréhensions, elle prit sa part de la joie de son enfant.

— Sois heureux, Fanch, dit-elle.

— Et toi, mère, réjouis-toi, car tu auras maintenant deux enfants pour te chérir!..

— Oui deux... deux seulement, fit-elle en soupirant.

Elle pensait à Jean-Marie...

Fanch essaya de dormir, mais l'émotion violente qui le poignait délicieusement, éloignait le sommeil de ses paupières.

La fatigue l'obsédait, et cependant il éprouvait une joie vive à ne pas lui céder pour songer encore.

Dans l'obscurité de sa chambre, il revoyait le visage gracieux de Geneviève, il entendait sa voix fraîche, captivante, comme un vivant écho, puis les paroles si cordiales, si affectueuses de son père.

A ces souvenirs son cœur battait dans sa poitrine en palpitations de bonheur!

Pour prolonger sa longue rêverie, il ouvrit la fenêtre de sa chambre et s'accouda sur la rampe, l'œil fixé dans la nuit, vers le Maner-Nevez.

L'air glacial rafraîchit sa tête brûlante.

Les derniers mots de la vieille Méré lui vinrent à l'esprit, et lui aussi il se mit à penser à Jean-Marie; Jean-Marie, la note sombre dans ce tableau

Nous voudrions bien savoir si depuis leur arrivée, on s'est enquis officiellement des besoins matériels de ces pauvres soldats, des ressources de leurs familles.

Pour redonner la vigueur à ces corps usés, il faut des soins de tous les instants. Et s'il n'y a pas de pain à la maison, comment faire?

Si ces malheureux, après avoir dévoré les dernières ressources de la famille, souffraient encore la faim sous l'œil indifférent des administrations tutélaires.

Non, c'est impossible. Nous voulons bien croire que des enquêtes sérieuses ont été faites et que les autorités sont heureuses de rendre largement en subsides, ce que ces soldats ont donné en gloire à la France.

Et s'il n'en était rien, pourtant! Nous en rougirions de honte et nous nous ferions un devoir, dans ce journal, de tendre la main en faveur de nos pauvres rapatriés de Madagascar.

### Conseil départemental

Le conseil départemental se réunira jeudi prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

Caniac. — Ouverture d'une école privée de filles; opposition.

Souillac. — Ouverture d'une école avec pensionnat.

Nozac. — Ecole privée de filles: annexion d'un pensionnat.

Rueyres. — Ecole privée de filles.

Labathude. — Travaux supplémentaires à l'école de filles.

Pomarde, Caynac et Trespoux. — Secrétariat de mairie.

Gourdon. — Création d'une école mixte à Lafontade; personnel des instituteurs, promotions et titularisations.

### Mouvement dans le personnel des instituteurs

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie, en date du 6 novembre 1895, Mlle Albet, pourvue du brevet supérieur, institutrice suppléante auxiliaire à Tauriac, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire, chargée de la direction de l'école d'Autoire, en remplacement de Mlle Gary, décédée.

### Un Ordre de jour du général de Saint-Mars

Le général Poilhoë de Saint-Mars, commandant en chef du 12<sup>e</sup> corps, vient d'adresser aux troupes sous ses ordres un ordre du jour pour rappeler et préciser les instructions en vue de l'arrivée des jeunes soldats. Voici les principaux passages de ce document, qui mérite la plus entière approbation :

« Nous sommes à la veille de l'événement militaire le plus considérable de l'année. L'armée va recevoir dans son sein 222,652 jeunes soldats.

La patrie a choisi cette masse de ses meilleurs et de ses plus robustes enfants pour nous les confier.

C'est un moment solennel auquel il faut penser avec une juste émotion.

I. — Au point de vue moral, il faudra que les

tout ensoleillé..

La honte le prenait plus fort de ce frère vil et dégradé. Il frissonnait à l'idée de ce malheureux, passant ivre et titubant dans la rue à côté de Geneviève, et lui parlant dans sa familiarité inconsciente d'ivrogne! Quelle honte et quel dégoût!

Puis, avec cette facilité des gens heureux de vouloir que leur bonheur s'étende sur tout ce qui les entoure, il en arrivait à espérer que la vue de sa joie, la présence de l'ange qui devenait sa femme, amèneraient le repentir et le regret dans le cœur de son frère.

Jean-Marie redeviendrait le fils dévoué, le frère aimant dont on n'aurait plus à rougir.

Ame candide et simple, Fanch ignorait par quelles racines profondes le vice s'accroche au sol où il a germé.

Plus calme, il aspira avec ivresse une large bouffée d'air.

Le vent s'était levé. Tout près, derrière la ferme, la mer battait contre les rochers. Les yeux fermés, Fanch écoutait son gémissement semblable à une longue plainte.

— Ne dirait-on pas vraiment qu'on appelle au secours? dit-il en prêtant l'oreille.

Une lueur effrayante embrasa le jardin en même temps qu'un tourbillon de fumée rabattu par la brise s'engouffrait dans la fenêtre.

Avenglé, il se rejeta en arrière.

Un jet de flamme sortait du toit mal joint de la grange.

— Le feu! cria-t-il.

Et sautant par la fenêtre, il courut réveiller les journaliers qui couchaient dans les bâtiments en face.

chefs accueillent les nouveaux venus comme leurs enfants et que les anciens soldats soient des frères aînés pour les jeunes.

Perdre sa liberté et quitter sa famille sera toujours un pénible sacrifice, mais l'appréhension des recrues pour le régime est un fait anormal qui doit disparaître si les cadres et les vétérans prennent pour devise :

« Honorons-nous et aimons-nous les uns les autres. »

II. — Au point de vue matériel, les instructions déjà en usage dans le corps d'armée seront suivies scrupuleusement.

Tout en dédaignant l'opulence dont nous n'avons pas besoin, nous pouvons donner aux soldats l'air pur, l'eau pure, la nourriture saine et le pain bon.

L'air pur, par la ventilation ingénieuse, par le chauffage raisonné et par la propreté extrême du casernement, surtout du plancher des chambrées, cet agent de toutes les épidémies.

L'eau pure, par la surveillance des fontaines, par l'entretien des filtres et par les analyses fréquentes. On n'oubliera pas qu'il existe maintenant un laboratoire de bactériologie à Limoges, installé principalement dans le but de vérifier l'eau potable des soldats et de leur assurer, dans de bonnes conditions au moins, cette boisson élémentaire.

La nourriture saine, par la gestion minutieuse des ordinaires, par le choix des cuisiniers, par la qualité de la viande et les diverses denrées, par la plus sévère attention sur les cantines.

Le pain bon, par la perfection du service des capitaines de distribution.

La présente note a été écrite avec la préméditation d'appuyer sur cette dernière prescription relative au pain quotidien et de la mettre vivement en lumière afin qu'elle ne passe pas inaperçue.

Il est insupportable de voir le pain de munition réfractaire à tout progrès.

Depuis trente ans, l'amélioration du pain a été considérable et générale pour toutes les classes de la société.

Seule, la boule de son du soldat est restée immuable.

On peut même dire qu'elle a périéclité.

Le talent des falsificateurs des farines et des boulangers trompeurs est devenu plus subtil et plus savant. La manipulation d'approvisionnement compliqués facilite les fraudes. L'administration elle-même est obligée d'écouler ses farines arrivées à terme de conservation.

Les fonctionnaires de l'intendance sont actifs et intelligents, mais ils ne peuvent être partout; leur surveillance est forcément limitée et accidentelle.

Les cahiers des charges sont très bien étudiés. Leur exécution donnerait un pain excellent, appétissant et savoureux. Malheureusement, on ne les applique pas, on les connaît à peine.

Ainsi, il y a quelques jours, un régiment du 12<sup>e</sup> corps recevait encore un pain qui ne remplissait aucune des conditions du cahier des charges, et il a fallu que le commandant du corps d'armée envoyât de Limoges son intendant militaire pour arrêter cette distribution.

Le changement du préposé, l'amende de l'entrepreneur, la punition de l'officier d'administration, la réprimande au sous-intendant sont des mesures inefficaces.

Ce qu'il faut, c'est le réveil, c'est la vitalité, c'est l'énergie de la partie prenante.

L'alarme donnée, il s'élança vers la grange.

A mesure qu'il s'en approchait, les plaintes que tout à l'heure il prenait pour les mugissements de la mer redoublaient.

C'était bien du secours qu'on implorait, et les cris partaient de la grange en feu.

Il pressa le pas, mais, arrivé devant la porte, il fut arrêté, ayant dans sa précipitation oublié de prendre la clef.

A l'intérieur, les gémissements s'accroissaient :

— Au secours! au secours! à moi!...

Appels déchirants mêlés à des cris terribles de souffrance.

Les valets de ferme et les paysans arrivaient enfin.

— Vite enfonçons la porte, cria Fanch dont le seul effort restait sans effet.

Sous la prodigieuse pression de tous ces gens réunis, les planches craquèrent et la porte s'abîma en dedans.

La flamme trouvant une issue, s'élança au dehors, faisant reculer tout le monde.

Fanch, au risque de voir ses vêtements s'enflammer, s'était déjà jeté dans la fournaise; il reparut presque aussitôt, tenant dans ses bras un être effrayant à voir : les cheveux brûlés, la figure noire de fumée, les yeux sortant de la tête...

— Grâce, monsieur, criait le malheureux, ne me faites pas de mal. On m'a forcé... je ne voulais pas... j'avais faim...

Et il s'évanouit.

Fanch le déposa sur le gazon et s'occupa d'organiser les secours.

(A suivre).

Si les soldats n'ont pas de bon pain, c'est la faute du capitaine de distribution, et il n'y a pas de faute plus grande.

Le commandant du corps d'armée veut que les généraux et les chefs de corps surexcitent l'ardeur de ces capitaines à faire tout leur devoir dans l'examen des distributions.

Il veut qu'on soutienne, qu'on félicite ceux qui refusent les mauvaises denrées de tous genres.

Il veut qu'on fasse connaître à tous les officiers les caractères des cahiers des charges.

Il veut que les Commissions de vérification soient pressées à se réunir pour donner suite aux refus motivés des capitaines.

Il provoque contre les agissements des fournisseurs la levée de boucliers des officiers de combat qui aiment leurs soldats. Voilà l'occasion de montrer cette initiative dont on parle tant et d'utiliser son instruction professionnelle et sa force de caractère.

Le jour où la partie prenante sortira de son apathie, le jour où ses chefs, qui ont la mission sacrée de défendre ses intérêts, seront des vérificateurs idoines et intraitables, l'obsédant problème des fournitures militaires aura trouvé sa solution.

Général de SAINT-MARS.»

**Incendie**

Un violent incendie a éclaté jeudi soir vers six heures, au troisième étage d'un immeuble appartenant à M. Pujol, place des Petites-Bougeries et rue Pellegri. Les pompiers et les soldats du 7<sup>e</sup> de ligne ont rivalisé de zèle. et au bout de deux heures d'efforts, ont pu se rendre maîtres du feu.

La grande quantité d'eau qui a été jetée a inondé les étages inférieurs et principalement la grande épicerie tenue par M. Ausset. Les pertes sont évaluées à 20,000 fr. et couvertes par plusieurs Compagnies d'assurances.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS**

Audience du 7 novembre

Rose Vidal, épouse Buffet, âgée de 67 ans, prise en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande, sur le territoire de la commune de Senailiac, se voit infliger une amende de 50 fr.

Les nommés Cavalié, Galtié, Rigal, Verdié, Boyé, Andrieu et Brugidou, qui ont chassé sans permis, sont condamnés à des amendes variant entre 16 et 25 francs, à la remise du fusil et aux dépens.

Marie Marty, épouse Rengrave, inculpée de coups et blessures sur la personne de l'épouse Labro et de sa fille, se voit infliger trois mois de prison.

L'épouse Rengrave, en entendant la condamnation qui la frappe, tombe en syncope et est transportée au dehors par les gendarmes de service.

Le nommé Jean Laytou, âgé de 55 ans, né à Moncléra, un cheval de retour, qui a déjà à son actif 23 condamnations pour vol, filouterie d'aliments, outrages publics à la pudeur, mendicité et vagabondage, est inculpé, aujourd'hui, d'un vol de raisins dans le vignoble de M. Péliissié, à Mirandol.

Laytou, vu son passé peu recommandable, voit son casier judiciaire s'enrichir d'une nouvelle condamnation à trois mois de prison et 16 francs d'amende.

**Pluie d'étoiles**

Rien de plus poétique, en vérité, dans la science, que les étoiles filantes, symbole de l'éclat qui passe et s'évanouit. « Encore une qui file » dit la jolie romance aux ailes mouillées ! L'intéressant *Journal du Ciel* nous convie, pour le commencement de novembre, à l'un de ces gracieux feux d'artifice célestes et nous en donne une agréable explication.

Deux dates de novembre, dit notre confrère, sont renommées pour les apparitions de ce phénomène : la première sera celle du mercredi 13, où il faudra regarder la constellation du Lion au nord de sa principale étoile Régulus, comme point d'émanation des étoiles filantes. Ce jour, ainsi que la veille et le lendemain, on peut s'attendre à en voir d'assez nombreuses, rapides et colorées.

La deuxième époque sera celle du samedi 24 au mercredi 27 : en regardant surtout l'extrémité orientale d'Andromède du côté de Persée, on en verra certainement quelques-unes assez lentes avec traînées. Chaque année il s'en trouve, mais nous approchons du moment où il doit s'en présenter une véritable averse. Des années 1799, 1833, 1866 ont été bien remarquables sous ce rapport et par conséquent une des trois années 1898, 1899, 1900, doit voir le phénomène se reproduire avec la plus grande intensité.

Les étoiles filantes du 23 ou du 27 novembre proviendront, d'après les savants, de la fameuse comète de Biëla, et celles du 13 d'une comète qui est passée dans le voisinage du Soleil le 11 janvier 1866.

Nous reverrons donc bientôt, avec un incontestable plaisir, les débris de la comète de Biëla et ceux de la comète de 1866, qui a eu le tort de

ne pas nous donner son nom, mais qui nous fournit en son temps, du « vin de la comète », à l'époque où l'on ne connaissait pas encore le phylloxéra, ses pompes et ses œuvres; c'est un agréable souvenir.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 26 octobre au 9 novembre 1895

**Naissances**

Bouzerand, Marie, à Laparra.

**Décès**

Viala, Rose, veuve David, 52 ans, rue Sainte-Barbe, 26.

Taillade, André, cuisinier, 44 ans, à l'hospice.

Buch, Charles, 16 mois, place Luctérius, dans une voiture.

Fabre, Etienne, ancien facteur des postes, 81 ans, rue du Portail-des-Augustins, 8.

Pezet, Antoine, tanneur, 51 ans, célibataire, place Saint-Urcisse, 6.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mercredi 13 novembre 1895

**LE PARADIS**

Comédie en trois actes de MM. Maurice Hennequin P. Billaud et A. Barré.

**L'ENQUÊTE**

Comédie en un acte.

Les journaux parisiens n'ont pas ménagé cet hiver les éloges à la nouvelle comédie de MM. M. Hennequin, P. Billaud et A. Barré, *Le Paradis*. Ce titre ne fait-il pas rêver et n'apercevez-vous pas déjà que les heureux auteurs de cette pièce vont nous conduire en plein rêve, et Mahomet ne doit-il pas tressaillir tous les soirs en entendant les éclats de rire qui saluent ces trois actes si aimables.

Depuis quelques temps, la mode est aux pièces gaies, et cela n'est-il pas naturel, quoi de meilleur, de plus charmant, de plus sain que le rire bien franc, bien gaulois qui repose de tous nos ennuis et fait oublier tous nos tracas.

Allons donc au « Paradis » puisque l'occasion nous en est offerte, c'est une bonne fortune qui ne s'offre qu'une fois, saisissons-la.

**Bibliographie**

Sous ce titre : « A la recherche des Négritos « voyage du yacht *Sémiramis* », le *Tour du Monde* publie une intéressante relation de voyage dans les parages de l'Océan Indien signée Lapique. Cette excursion lointaine avait pour but de retrouver une race d'hommes à peu près disparue les Négritos, qui sont disséminés aux îles Andaman et Mergui.

Or, parmi les officiers montant la *Sémiramis* était notre jeune et excellent compatriote, le lieutenant Laulanié, fils de l'honorable juge honoraire du canton sud de Cahors. M. Laulanié a intelligemment secondé cette mission scientifique et pris des photographies dont la reproduction orne le *Tour du Monde*.

**Henri Pradalès et les « Rustres »**

Dans la chronique dramatique du journal des *Débats*, en date du 3 novembre courant, Jules Lemaitre ne consacre pas moins de six colonnes-feuilleton à la pièce de notre compatriote, M. Henri Pradalès, de Cahors, intitulée *les Rustres* et qui vient de paraître chez Lemerre.

« M. H. Pradalès, dit l'éminent critique, vient de publier une pièce, *les Rustres*, qui jouée au théâtre des *Escholiers*, l'hiver dernier, l'après-midi d'un dimanche, fut peu vue de la critique et sommairement jugée par elle. Et pourtant cet ouvrage méritait un meilleur sort.

« C'est l'étude d'un paysan, d'âme moyenne, partagé (inégalement, comme vous pensez bien) entre l'amour d'une fille et l'amour de la terre. »

Plus loin, Lemaitre ajoute :

« Un des mérites de M. Pradalès (sans compter celui d'avoir dessiné le personnage de cette Céline qui porte dans l'humilité de sa condition une grande âme amoureuse) c'est d'avoir fait que ce garçon (son amoureux) qui, ayant trahi une brave fille pour posséder la terre, lui revient à la fin, et abandonne sa femme, ses enfants et ses vieux par le même sentiment qui l'avait fait lâcher son amoureux, nous paraît sans doute odieux en plus d'un endroit, mais non pas monstrueux, tant l'auteur a su rendre avec force le grand, le profond, le puissant amour de ce « rustre » pour la glèbe. »

Le critique des *Débats* fait en même temps une série de citations des *Rustres* qui expliquent et légitiment la conduite des événements dans la pièce et présentent sous son aspect véritable l'âme de nos paysans du Quercy.

Nous félicitons notre compatriote du beau succès qu'il vient d'obtenir à un âge où la plupart des jeunes gens sont aux prises avec les difficultés des examens universitaires.

Vient de paraître chez M. Calman Lévy, en un volume in-octavo, le tome II de l'*Histoire parle-*

*mentaire des finances de la Monarchie de Juillet*, par M. A. Calmon, ancien membre de l'Institut et père de M. Robert Calmon-Maison, conseiller général de Gramat.

**Art musical**

La 3<sup>e</sup> édition des *Echos du Quercy*, par M. Kelsen, ancien chef de musique au 7<sup>e</sup> de ligne, vient de paraître.

Rappelons, pour ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, que M. Kelsen a voulu recueillir en une sorte de mosaïque les airs les plus populaires de notre ancienne province. La troisième réimpression de cette œuvre musicale atteste combien notre compatriote a réussi dans sa tentative artistique.

**AGRICULTURE**

**La question du blé**

De M. Armand Fresneau, sénateur, dans le *Soleil* :

La question du blé, l'une de celles qui préoccupent le plus en ce moment l'opinion publique, commence à s'éclaircir.

Il y a quelques années, on nous disait : « *Marquis du pain cher*, voulez-vous donc affamer le pauvre peuple en mettant des droits de douane sur le blé ? » A quoi deux millions quatre cent mille patrons agricoles répondaient, tout étonnés de leur marquisat : « Si la France n'avait plus de bétail et ne produisait plus que quelques sacs de blé, pain et viande se vendraient un prix fou. N'en serions-nous pas moins ruinés, et voyez-vous la figure que producteurs et consommateurs feraient à ceux qui viendraient leur dire : l'agriculture vend cher, quelle doit donc se trouver prospère ? »

Aujourd'hui que, malgré un droit de 7 francs par quintal de blé, l'hectolitre se vend 12 francs, la même presse qui nous accusait de vouloir affamer le peuple est bien forcée de convenir que nous n'avons réussi à affamer personne. Mais ce sont les protectionnistes qui à leur tour elle plaignent. « Les pauvres gens, dit-elle ; leur but était de faire vendre cher, et jamais le cultivateur n'a plus mal vendu ! »

Ainsi, vilipendés hier comme affameurs, nous voilà plaints aujourd'hui par les mêmes personnes que nous affamés ! N'ai-je pas raison de dire que du choc de ces violences et de ces condoléances contradictoires ne peut manquer de jaillir quelque lumière, et que nous sommes à la veille de voir se dissiper entre nos adversaires et nous quelque grave malentendu, sciemment ou inconsciemment trop prolongé, et dont un pays atteint dans ses intérêts vitaux va être juge ?

Qui donc a découvert qu'en réclamant pour le blé, la viande, le vin, le sucre, l'huile, la laine, le lin, la chanvre, la soie, le tabac, une protection suffisante et égale au moins à celle dont jouit l'industrie manufacturière, notre objectif est de faire vendre ces objets de première nécessité de plus en plus cher ? Et comment concilierait-on ce désir avec nos efforts pour en augmenter la production ?

Est-ce qu'il ne tombe pas sous le sens que lorsque la France produira annuellement 150 millions d'hectolitres de blé au lieu de 60, les prix baisseront, à moins qu'un accroissement parallèle d'autres produits ne maintienne ces prix — s'il ne les élève pas — en augmentant la richesse générale et en multipliant les objets d'échange ?

Les vérités économiques ont cela de particulier et d'excellent que les faits se chargent eux-mêmes de justifier ceux qui les défendent et de leur restituer leurs intentions réelles. Autre chose est de tendre à la vie à bon marché par le développement de la culture indigène ; autre chose est de demander ce *desideratum* de tous à la stérilisation relative de notre sol en décourageant l'industrie agricole qui, pas plus que les autres industries, ne peut continuer à travailler à perte.

Du haut de la tribune de nos deux Chambres, le dernier ministre de l'agriculture a averti le pays que la France commençait à restreindre ses emblavures en blé, suivant ainsi l'Angleterre dans une voie où des intérêts particuliers l'ont engagée et où, libre comme elle l'est, il n'est rien moins de certain qu'elle continuera à marcher avec autant d'imprudence. Nous n'en sommes pas encore arrivés à demander comme nos voisins 50 0/0 de notre nourriture à l'étranger. Mais en 1894 nous avons payé, soi-disant pour manger, pour 382 millions de céréales étrangères, tandis que nos cultivateurs ne pouvaient vendre les leurs. A la moindre inquiétude, fondée ou non, sur la récolte de l'année, nous avons vu ce chiffre s'élever jusqu'à 7 à 800 millions introduit en une seule année, sur un seul produit, dans nos rampagnes ! S'est-on rendu compte de ce que ces millions d'hectolitres produits chez nous auraient rapporté au Trésor en impôts directs et distribués de salaires ?

La culture indigène fournit les neuf dixièmes de la consommation. Ce point une fois admis que la vie à bon marché est le but à atteindre, l'importation des céréales tourne contre l'intention du législateur lorsqu'elle n'est pas utile pour modérer les prix. Elle agit à la longue en sens inverse, en diminuant la production d'un pays qui pourrait se suffire à lui-même et qu'elle met dans la dépendance de l'étranger. Ce n'est pas celui qui a faim qui établit les prix ; c'est celui qui détient les vivres.

(A suivre).

Mille attestations en faveur des Pilules Suisses sont délivrées gratuitement dans les pharmacies. Quel autre produit populaire peut en faire autant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GENDARMERIE DU LOT

**AVIS AU PUBLIC**

Fourniture de fourrages à faire à la Gendarmerie

Le dimanche 17 novembre 1895, à une heure de l'après-midi, auront lieu :

1<sup>o</sup> A Cahors, pour les brigades de Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus et Montcuq ;

2<sup>o</sup> A Figeac, pour les brigades de Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc et Bretenoux ;

3<sup>o</sup> A Gourdon, pour les brigades de Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Des concours pour la fourniture des fourrages à la ration à faire aux brigades de gendarmerie. Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

La fourniture sera faite pour onze mois du 1<sup>er</sup> décembre 1895 au 31 octobre 1896.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire et témoignant de sa moralité.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers à Cahors, Figeac et Gourdon, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le Président du Conseil d'administration, MEURGER.

SOUS-INTENDANCE MILITAIRE DE CAHORS

**SERVICE DES FOURRAGES**

Le 23 novembre courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication des fourrages à faire pour la place de Cahors, du 1<sup>er</sup> décembre 1895 au 30 novembre 1896.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette adjudication devront mettre à l'appui de leur soumission :

1<sup>o</sup> Une pièce constatant leur qualité de Français.

2<sup>o</sup> Un certificat du Maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans le département, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Si la dépense annuelle est égale ou supérieure à 20,000 francs, l'adjudicataire devra présenter une caution personnelle.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

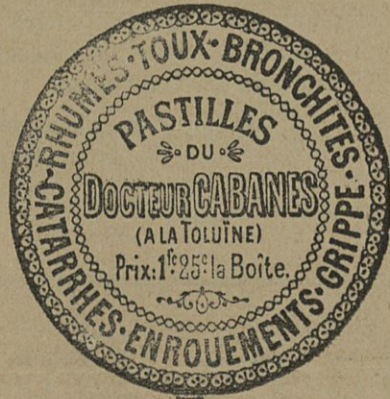
Exiger le véritable nom

**LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INGENDIE**

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippe, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph<sup>o</sup> DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris  
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	
PARIS.....	départ.	3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50s.	11 soir.	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 30	5 7	10 32	7 <sup>h</sup> 5	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 58	5 20	10 40	7 15	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	7 36	5 58	11 10	7 43	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ.	7 48	7 38	6 1	11 18	7 43	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée.	7 53	7 38	6 1	11 25	7 43	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 2	—	—	11 32	7 43	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 15	—	—	11 40	7 43	—	—	—
Saint-Clair.....	départ.	8 25	—	—	11 48	7 43	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 39	8 5	6 27	11 55	7 43	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	8 49	—	—	12 0	7 43	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 1	—	—	12 0	7 43	—	—	—
Espère.....	départ.	9 12	—	—	12 0	7 43	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 23	8 44	7 6	12 0	7 43	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	9 32	8 50	7 16	12 0	7 43	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	10 9	—	—	12 0	7 43	—	—	—
Lalbenque.....	départ.	10 23	—	—	12 0	7 43	—	—	—
CAUSSADE.....	arrivée.	10 30	—	—	12 0	7 43	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ.	11 3	9 30	7 55	12 0	7 43	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	11 37	9 55	8 19	12 0	7 43	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 <sup>h</sup> 43	—	—	7 <sup>h</sup> 5	—	—	—	9 <sup>h</sup> 3	—	—	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	—	7 52	—	—	—	10 36	—	—	7 7
Causade.....	départ.	3 37	4 33	—	7 59	—	—	—	10 50	—	—	7 30
Lalbenque.....	arrivée.	4 1	5 1	—	8 23	—	—	—	11 31	—	—	8 11
Cieurac.....	départ.	—	5 53	—	—	—	—	—	11 31	—	—	8 50
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	6 2	—	—	—	—	—	11 31	—	—	8 59
CAHORS.....	départ.	—	6 14	—	—	—	—	—	11 31	—	—	9 11
Espère.....	arrivée.	4 39	6 23	9 1	—	—	—	—	11 31	—	—	9 20
Saint-Denis-Catus.....	départ.	4 45	6 33	9 8	—	—	—	—	11 31	—	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	6 48	—	—	—	—	—	11 31	—	—	9 44
Dégagnac.....	départ.	—	7 2	—	—	—	—	—	11 31	—	—	9 57
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 17	—	—	—	—	—	11 31	—	—	10 11
GOURDON.....	départ.	—	7 26	—	—	—	—	—	11 31	—	—	10 20
Nozac.....	arrivée.	5 28	7 52	9 51	—	—	—	—	11 31	—	—	10 29
Lamothe-Fénelon.....	départ.	—	8 1	—	—	—	—	—	11 31	—	—	10 43
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 10	—	—	—	—	—	11 31	—	—	10 52
SOULLAC.....	départ.	—	8 19	—	—	—	—	—	11 31	—	—	11 1
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	8 21	—	—	—	—	—	11 31	—	—	11 10
BRIVE.....	départ.	5 51	8 28	10 14	—	—	—	—	11 31	—	—	11 12
PARIS.....	arrivée.	5 54	8 34	10 17	—	—	—	—	11 31	—	—	11 19

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Posto.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 38
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle.....	6 47	—	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzach.....	7 3	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 33	7 22
Arr' Praysac.....	7 16	—	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Touzac.....	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Posto.	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX. — A.	6 10	—	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr' Praysac.....	9 6	4 24	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzach.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 27	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte.....	7 44	1 30	5 32
Arcambal.....	7 53	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 41	2 33	6 24
Calvignac, bal.....	8 52	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montrun, bal.....	9 17	3 6	6 54
Touzac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadéleine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 19
Lamadéleine.....	7 55	11 22	5 33
Touzac.....	8 6	11 34	5 43
Montrun, bal.....	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, bal.....	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.....	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 3	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 50	1 00	7 41
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

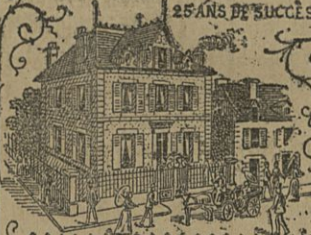
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue